



renouvellement du préavis

Par **zemzem**, le **12/07/2009** à **21:17**

Bonjour,

j'étais dans une compagnie d'assurance importante il y a 3 mois et j'ai été recruté dans une société via un cabinet de recrutement.

Dans ma nouvelle société on m'a renouvelé ma période d'essai pour 3 mois supplémentaires comme permis par l'alinéa 5 de mon contrat de travail.

Le service dans lequel j'ai été intégré est voué à disparaître dans un futur proche ainsi que ma fonction.

J'estime que je subis un préjudice.

Comment pourrais-je faire pour me retourner contre mon employeur à la fin de la seconde période d'essai si cela devait se produire ?

Que dit la loi à ce sujet, y'a-t-il une jurisprudence ?

merci pour vos réponses.

Par **Cornil**, le **14/07/2009** à **15:57**

Bonsoir "zemzem".

Ce n'est pas ton employeur qui a "renouvelé" seul ta période d'essai: tu as dû donner ton accord.

Désolé, mais je ne vois pas quel recours tu pourrais avoir si ton contrat était rompu au cours de cette période renouvelée. Sauf à prouver en justice que le motif de la rupture n'a rien à voir avec l'appréciation de tes qualités professionnelles. Difficile! Et en plus cela n'irait pas chercher très loin en termes d'indemnisation.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas

tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **zemzem**, le **14/07/2009** à **18:33**

Bonjour,

j'ai signé la lettre pour le renouvellement de la période d'essai mais avais-je un autre choix ?

Merci pour vos réponse.

Cordialement.